

SYNDICAT MIXTE  
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n°41/2025  
Séance du 17 décembre 2025 - 9h30

**RENOUVELLEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, à 9h30, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 8 décembre 2025, sous la présidence de Monsieur Rémi JUSTINIEN, Président.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Stéphane TRIFILETTI, Richard GUERIT, Margarita SOLA, Région Nouvelle Aquitaine ;  
Anne BRACHET, Conseil Départemental de la Charente-Maritime  
Thierry LESAUVAGE, Ville de ROCHEFORT  
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan  
Bruno BESSAGUET, UNIMA

Membres excusés :

Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Région Nouvelle Aquitaine  
Jean PROU, Conseil Départemental de la Charente-Maritime (pouvoir à Anne BRACHET)  
Alain BURNET, Ville de Rochefort

Membre absent :

Luc SERVANT, Chambre Interdépartementale de l'Agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres

Une des deux lignes de trésorerie du Forum des Marais Atlantiques arrivant à échéance, il est proposé aux membres du comité de la renouveler. Une consultation a été réalisée auprès de 3 organismes bancaires. Il est proposé de retenir l'offre du Crédit mutuel.

Les conditions financières de cette ligne sont :

Montant du Financement : 250 000 euros

Durée : 12 mois

Modalités

- Taux : Index Euribor 3 mois moyenné majoré à 0.80 %
- Mobilisation : tirage en un ou plusieurs fois par tranches minimales de 10%, à la demande de l'emprunteur.
- Mise à disposition : gratuite par crédit d'office
- Remboursement du capital au choix de la collectivité, par tranches minimales de 10% et au plus tard à l'échéance finale du contrat.
- Décomptes des intérêts : calculés sur les jours réels d'utilisation
- Remboursement du capital à terme échu, et au plus tard à l'échéance finale

**Décision du comité syndical**

Après délibération, les membres du Comité Syndical décident :

- D'autoriser le Président à signer le contrat de ligne de trésorerie avec le Crédit Mutuel ;
- D'autoriser le Président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat ;
- D'autoriser le Président à signer tout document y afférent.

**Nombre de membres :**

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

**Votes :**


Pour : 16

Contre : 0

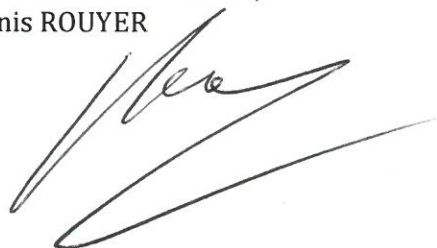
Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Rémi JUSTINIEN



Le Secrétaire de Séance,  
Denis ROUYER



**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE  
DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017-251710398-2025 \_ \_ \_ \_

**Accusé de Réception Préfecture**  
Reçu le : \_ \_ / \_ \_ / 2025